

VILLE DE  
**LE GRAND-LEMPS**

38690 - ISÈRE



**ARRÊTÉ N° 2020/056**

GBR/JF

**Nous, Géraldine BARDIN-RABATEL, Maire de la Commune de Le Grand-Lemps,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1 à L.2213-6,

**VU** les risques de détériorations causées aux installations par la canicule,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer son utilisation.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de Police Municipale de prendre toutes les mesures nécessaires, afin d'assurer la sécurité, le maintien du bon ordre et la sécurité publique.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour éviter la détérioration des terrains, la pratique de toutes activités sportives sera interdite du **JEUDI 20 AOÛT 2020 au DIMANCHE 04 OCTOBRE 2020**.

**ARTICLE 2 :** L'interdiction d'utiliser les terrains sera notifiée par courrier de l'autorité administrative aux dirigeants des clubs sportifs concernés.

**ARTICLE 3 :** L'interdiction d'utiliser les terrains sera transmise aux dirigeants des clubs sportifs concernés.

**ARTICLE 4 :** Toutes les associations sportives devront respecter les interdictions édictées par courrier ou par arrêté du Maire.

**ARTICLE 5 :** Le non-respect de cette réglementation pourra entraîner des sanctions pour les clubs sportifs.

**ARTICLE 6** : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter des mesures publicitaires citées à l'article 8.

**ARTICLE 7** : Le Major de la Brigade de Gendarmerie, l'Agent de Surveillance des Voies Publiques de la ville de Le Grand-Lemps, le Responsable des Services Techniques de la ville de Le Grand-Lemps seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de ces dispositions.

**ARTICLE 8** : Ampliation du présent arrêté sera affichée dans les conditions réglementaires et communiquées :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Le Grand-Lemps/Virieu-sur-Bourbre.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville de Le Grand-Lemps.
- Monsieur l'Agent de Surveillance des Voies Publiques de la ville de Le Grand-Lemps.

Fait à Le Grand-Lemps, le 20 août 2020

Po / Le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Jacques GACON

*24 08 20*